

Tarifs en vigueur du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011

Assurance frais d'annulation de voyage

Pour prestations touristiques avec assurance SOS

(valable pour la durée du voyage, 62 jours maximum)

Primes par personne/arrangement – Europe et outre-mer :		
	jusqu'à 300,- CHF	24,- CHF
de	301,- CHF à 900,- CHF	32,- CHF
de	901,- CHF à 4 500,- CHF	57,- CHF
de	4 501,- CHF à 10 000,- CHF	98,- CHF

Pour vedettes fluviales/locations supplémentaires avec assurance SOS

Primes par voyage/arrangement :		
	jusqu'à 2 499,- CHF	4%
de	2 500,- CHF à 4 999,- CHF	3.5%
	à partir de 5 000,- CHF	3%

Prestations :

- L'assurance annulation (en cas d'accident, de maladie, de décès, etc.) couvre les frais d'annulation effectifs (hors frais de gestion Hapimag et franchise de 100,- EUR)
- L'assurance SOS (montant de garantie maximum 250 000,- CHF) couvre l'organisation et la prise en charge pour :
 - recherches et sauvetage (jusqu'à 10 000,- CHF)
 - transport d'urgence vers l'hôpital le plus proche ou rapatriement
 - rapatriement provisoire
 - frais supplémentaires pour un retour non prévu
 - rapatriement en cas de décès
 - avance des frais d'hospitalisation à l'étranger
 - part des prestations de voyage non sollicitées (jusqu'à 10 000,- CHF)

La franchise en cas d'annulation s'élève à 100,- EUR par personne et à 200,- EUR max. par famille. Elle est supprimée si le montant des dommages est inférieur à 100,- EUR.

Assurance à l'année – HapiCare365

(valable pour tous les voyages dans le monde entier, avec ou sans Hapimag)

Prime pour 365 jours :	
Individuel	175,- CHF
Famille	255,- CHF

Prestations :

- Assurance points
- L'assurance annulation (en cas d'accident, de maladie, de décès, etc.) couvre les frais d'annulation effectifs (hors frais de gestion Hapimag) :
 - jusqu'à 5 000,- CHF pour une personne
 - jusqu'à 15 000,- CHF pour une famille
- Assurance SOS, prise en charge analogue à l'assurance individuelle, montant de garantie maximum 250 000,- CHF
- Remplacement des bagages en cas d'erreur d'acheminement jusqu'à 1 000,- CHF
- Accident d'avion en cas de décès et/ou d'invalidité jusqu'à 250 000,- CHF
- Assistance routière pour véhicules à moteur (valable en Europe y compris en Turquie)

HapiCare Plus –

Extension de l'assurance HapiCare

Peut être souscrite excl. en tant qu'extension de l'assurance HapiCare365

Prime pour 365 jours :	
Individuel	22,- CHF
Famille	44,- CHF

Augmentation du montant de garantie en cas de résiliation de voyage (pour cause d'accident, de maladie, de décès, etc.) :

- Augmentation à 10 000,- CHF pour une personne
- Augmentation à 25 000,- CHF pour une famille

Assurance complémentaire

Frais de traitement en cas de maladie

Prime pour 365 jours :	
Par personne	88,- CHF

Prestations :

- Frais de traitement jusqu'à 30 000,- CHF (franchise de 100,- CHF)

Cette assurance ne s'applique pas aux personnes âgées de 80 ans et plus.

Résiliation de l'assurance annuelle/complémentaire

L'assurance est reconductible tacitement chaque année, dans la mesure où vous ne la résiliez pas par écrit au moins trois mois avant la date d'échéance.

Marche à suivre en cas de sinistre

Vous devez immédiatement prévenir Hapimag Touristik AG Hapitour qui établira une facture avec les frais d'annulation. Envoyez ensuite cette facture à l'Européenne Assurances Voyages SA, accompagnée du certificat médical/officiel original.

Pour les points d'habitation

Primes par point d'habitation :	
0,25 CHF	(10,- CHF min.)

Prestations :

- Remboursement des points d'habitation (part non utilisée), si annulation ou interruption du voyage en cas de force majeure (accident, maladie, décès, etc.). Attention : un crédit des points peut être accordé uniquement dans le cadre d'une assurance souscrite auprès de Hapimag.

Hapimag Touristik AG Hapitour a conclu un contrat d'intermédiation en assurance voyage avec la compagnie Européenne Assurances Voyages SA. Sise à Bâle, la compagnie Européenne Assurances Voyages SA est responsable des contentieux en rapport avec l'intermédiation en assurance, détient les données communiquées et fournit des renseignements détaillés concernant l'utilisation de ces données.

Europäische Reiseversicherungs AG

Steinengraben 28, 4003 Bâle, Suisse
Tél. : +41 (0)61 275 27 27, Fax : +41 (0)61 275 27 30
E-mail : schaden@erv.ch, www.erv.ch



Prix valables du 01.11.2011 jusqu'au 31.10.2012

Assurance frais d'annulation de voyage

Pour prestations touristiques avec assurance SOS

(valable pour la durée du voyage, 62 jours maximum)

Primes par personne/arrangement – Europe et outre-mer :		
	jusqu'à 300,- CHF	24,- CHF
de	301,- CHF à 900,- CHF	32,- CHF
de	901,- CHF à 4 500,- CHF	57,- CHF
de	4 501,- CHF à 10 000,- CHF	98,- CHF

Pour vedettes fluviales/locations supplémentaires avec assurance SOS

Primes par voyage/arrangement :		
	jusqu'à 2 499,- CHF	4%
de	2 500,- CHF à 4 999,- CHF	3,5%
	à partir de 5 000,- CHF	3%

Prestations :

- L'assurance annulation (en cas d'accident, de maladie, de décès, etc.) couvre les frais d'annulation effectifs (hors frais de gestion Hapimag et franchise de 100,- EUR)
- L'assurance SOS (montant de garantie maximum 250 000,- CHF) couvre l'organisation et la prise en charge pour :
 - recherches et sauvetage (jusqu'à 10 000,- CHF)
 - transport d'urgence vers l'hôpital le plus proche ou rapatriement
 - rapatriement provisoire
 - frais supplémentaires pour un retour non prévu
 - rapatriement en cas de décès
 - avance des frais d'hospitalisation à l'étranger
 - part des prestations de voyage non sollicitées (jusqu'à 10 000,- CHF)

La franchise en cas d'annulation s'élève à 100,- EUR par personne et à 200,- EUR max. par famille. Elle est supprimée si le montant des dommages est inférieur à 100,- EUR.

Assurance annuelle – HapimagCare365

(valable pour tous les voyages dans le monde entier, avec ou sans Hapimag)

Prime pour 365 jours :	
Individuel	175,- CHF
Famille	255,- CHF

Prestations :

- Assurance points
- L'assurance annulation (en cas d'accident, de maladie, de décès, etc.) couvre les frais d'annulation effectifs (hors frais de gestion Hapimag) :
 - jusqu'à 5000,- CHF pour une personne
 - jusqu'à 15 000,- CHF pour une famille
- Assurance SOS, prise en charge analogue à l'assurance individuelle, montant de garantie maximum 250 000,- CHF
- Remplacement des bagages en cas d'erreur d'acheminement jusqu'à 1000,- CHF
- Accident d'avion en cas de décès et/ou d'invalidité jusqu'à 250 000,- CHF
- Assistance routière pour véhicules à moteur (valable en Europe y compris en Turquie)

HapimagCare Plus –

Extension de l'assurance HapimagCare365

Peut être souscrite excl. en tant qu'extension de l'assurance HapimagCare365

Prime pour 365 jours :	
Individuel	22,- CHF
Famille	44,- CHF

Augmentation du montant de garantie en cas de résiliation de voyage (pour cause d'accident, de maladie, de décès, etc.) :

- Augmentation à 10 000,- CHF pour une personne
- Augmentation à 25 000,- CHF pour une famille

Assurance complémentaire

Frais de traitement en cas de maladie

Prime pour 365 jours :	
Par personne	88,- CHF

Prestations :

- Frais de traitement jusqu'à 30 000,- CHF (franchise de 100,- CHF)

Cette assurance ne s'applique pas aux personnes âgées de 80 ans et plus.

Résiliation de l'assurance annuelle/complémentaire

L'assurance est reconductible tacitement chaque année, dans la mesure où vous ne la résiliez pas par écrit au moins trois mois avant la date d'échéance.

Marche à suivre en cas de sinistre

Vous devez immédiatement prévenir Hapimag Touristik AG Hapitour qui établira une facture avec les frais d'annulation. Envoyez ensuite cette facture à l'Européenne Assurances Voyages SA, accompagnée du certificat médical/officiel original.

Pour les points d'habitation

Primes par point d'habitation :	
0,25 CHF	(10,- CHF min.)

Prestations :

- Remboursement des points d'habitation (part non utilisée), si annulation ou interruption du voyage en cas de force majeure (accident, maladie, décès, etc.). Attention : un crédit des points peut être accordé uniquement dans le cadre d'une assurance souscrite auprès de Hapimag.

Hapimag Touristik AG Hapitour a conclu un contrat d'intermédiation en assurance voyage avec la compagnie Européenne Assurances Voyages SA. Sise à Bâle, la compagnie Européenne Assurances Voyages SA est responsable des contentieux en rapport avec l'intermédiation en assurance, détient les données communiquées et fournit des renseignements détaillés concernant l'utilisation de ces données.

Europäische Reiseversicherungs AG

Steinengraben 28, 4003 Bâle, Suisse
Tél. : +41 (61) 2 75 27 27, Fax : +41 (61) 2 75 27 30
E-mail : schaden@erv.ch, www.erv.ch



Prix valables jusqu'au 31 octobre 2012

Assurance frais d'annulation de voyage

Pour prestations touristiques avec assurance SOS

(valable pour la durée du voyage, 62 jours maximum)

Primes par personne / arrangement – Europe et outre-mer :		
	jusqu'à 300,- CHF	24,- CHF
de	301,- CHF à 900,- CHF	32,- CHF
de	901,- CHF à 4 500,- CHF	57,- CHF
de	4 501,- CHF à 10 000,- CHF	98,- CHF

Pour vedettes fluviales / locations supplémentaires avec assurance SOS

Primes par voyage / arrangement :		
	jusqu'à 2 499,- CHF	4%
de	2 500,- CHF à 4 999,- CHF	3,5%
	à partir de 5 000,- CHF	3%

Prestations :

- L'assurance annulation (en cas d'accident, de maladie, de décès, etc.) couvre les frais d'annulation effectifs (hors frais de gestion Hapimag et franchise de 100,- EUR)
- L'assurance SOS (montant de garantie maximum 250 000,- CHF) couvre l'organisation et la prise en charge pour :
 - recherches et sauvetage (jusqu'à 10 000,- CHF)
 - transport d'urgence vers l'hôpital le plus proche ou rapatriement
 - rapatriement provisoire
 - frais supplémentaires pour un retour non prévu
 - rapatriement en cas de décès
 - avance des frais d'hospitalisation à l'étranger
 - part des prestations de voyage non sollicitées (jusqu'à 10 000,- CHF)

La franchise en cas d'annulation s'élève à 100,- EUR par personne et à 200,- EUR max. par famille. Elle est supprimée si le montant des dommages est inférieur à 100,- EUR.

Assurance annuelle – HapimagCare365

(valable pour tous les voyages dans le monde entier, avec ou sans Hapimag)

Prime pour 365 jours :	
Individuel	175,- CHF
Famille	255,- CHF

Prestations :

- Assurance points
- L'assurance annulation (en cas d'accident, de maladie, de décès, etc.) couvre les frais d'annulation effectifs (hors frais de gestion Hapimag) :
 - jusqu'à 5 000,- CHF pour une personne
 - jusqu'à 15 000,- CHF pour une famille
- Assurance SOS, prise en charge analogue à l'assurance individuelle, montant de garantie maximum 250 000,- CHF
- Remplacement des bagages en cas d'erreur d'acheminement jusqu'à 1 000,- CHF
- Accident d'avion en cas de décès et / ou d'invalidité jusqu'à 250 000,- CHF
- Assistance routière pour véhicules à moteur (valable en Europe y compris en Turquie)

HapimagCare Plus –

Extension de l'assurance HapimagCare365

Peut être souscrite excl. en tant qu'extension de l'assurance HapimagCare365

Prime pour 365 jours :	
Individuel	22,- CHF
Famille	44,- CHF

Augmentation du montant de garantie en cas de résiliation de voyage (pour cause d'accident, de maladie, de décès, etc.) :

- Augmentation à 10 000,- CHF pour une personne
- Augmentation à 25 000,- CHF pour une famille

Assurance complémentaire

Frais de traitement en cas de maladie

Prime pour 365 jours :	
Par personne	88,- CHF

Prestations :

- Frais de traitement jusqu'à 30 000,- CHF (franchise de 100,- CHF)

Cette assurance ne s'applique pas aux personnes âgées de 80 ans et plus.

Résiliation de l'assurance annuelle / complémentaire

L'assurance est reconductible tacitement chaque année, dans la mesure où vous ne la résiliez pas par écrit au moins trois mois avant la date d'échéance.

Marche à suivre en cas de sinistre

Vous devez immédiatement prévenir Hapimag Touristik AG Hapitour qui établira une facture avec les frais d'annulation. Envoyez ensuite cette facture à l'Européenne Assurances Voyages SA, accompagnée du certificat médical / officiel original.

Pour les points d'habitation

Primes par point d'habitation :	
0,25 CHF	(10,- CHF min.)

Prestations :

- Remboursement des points d'habitation (part non utilisée), si annulation ou interruption du voyage en cas de force majeure (accident, maladie, décès, etc.). Attention : un crédit des points peut être accordé uniquement dans le cadre d'une assurance souscrite auprès de Hapimag.

Hapimag Touristik AG Hapitour a conclu un contrat d'intermédiation en assurance voyage avec la compagnie Européenne Assurances Voyages SA. Sise à Bâle, la compagnie Européenne Assurances Voyages SA est responsable des contentieux en rapport avec l'intermédiation en assurance, détient les données communiquées et fournit des renseignements détaillés concernant l'utilisation de ces données.

Europäische Reiseversicherungs AG

Steinengraben 28, 4003 Bâle, Suisse
Tél. : +41 (61) 2 75 27 27, Fax : +41 (61) 2 75 27 30
E-mail : schaden@erv.ch, www.erv.ch

